# Directive Européenne NIS 2

Publications Office (europa.eu)

La directive NIS2 (Network and Information Security) vise à renforcer la cybersécurité au sein de l'Union européenne. Publiée en décembre 2022, elle remplace la directive NIS1 et élargit son champ d'application pour inclure davantage d'entités critiques12.

Voici les principaux points de la directive NIS2 :

- Renforcement des mesures de sécurité : Les entités critiques doivent mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger leurs systèmes d'information2.
- Obligation de signalement : Les incidents de cybersécurité doivent être signalés aux autorités compétentes3.
- Coopération accrue : Les États membres doivent collaborer plus étroitement pour gérer les crises cybernétiques, notamment via le réseau CyCLONe1.
- Extension du périmètre : La directive s'applique désormais à un plus grand nombre de secteurs, y compris l'énergie, les transports, la santé, et les infrastructures numériques2.

Cette directive vise à améliorer la résilience des infrastructures critiques face aux cybermenaces croissantes.

---

Revision #3
Created 28 October 2024 12:06:08 by Maxime
Updated 8 November 2024 11:09:49 by Maxime